



Expertise comptable - Conseil - Audit

CLUB OMNISPORT DE VERNOUILLET

Association

Siège social : Esplanade du 8 mai 1945
28500 VERNOUILLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2019

CLUB OMNISPORT DE VERNOUILLET

Association

**Siège social : Esplanade du 8 mai 1945
28500 VERNOUILLET**

SOMMAIRE

- | | |
|---|---------------|
| - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 1 à 3 |
| - COMPTES ANNUELS AU 31/08/2019 | 4 à 10 |

CLUB OMNISPORT DE VERNOUILLET

Association

Siège social : Esplanade du 8 mai 1945

28500 VERNOUILLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2019

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLUB OMNISPORT DE VERNOUILLET relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association CLUB OMNISPORT DE VERNUILLET à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE BERNARD, le 22/11/2019

SAS FITECO



Philippe BOURBON
Commissaire aux Comptes

CLUB OMNISPORT DE VERNUILLET

Association

Siège social : Esplanade du 8 mai 1945
28500 VERNUILLET

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2019

Dossier : CLUB OMNISPORTS DE VERNUILLET

BILAN SYNTHÉTIQUE

 Edition du : 01/09/2018 au 31/08/2019
 Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Écarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	134 608	91 430	43 178	62 021	- Réserve légale		
Immobilisations financières	15		15	15	- Réserve réglementées		
TOTAL (I)	134 623	91 430	43 193	62 036	- Autres	218 390	216 730
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	(2 454)	1 661
Marchandises	3 680		3 680	4 096	Provisions réglementées	14 077	21 755
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL (I)	230 013	240 145
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	134 665		134 665	105 148	Emprunts et dettes assimilées	59 008	50 418
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes	3 502	4 776
Disponibilités (autres que caisse)	156 409		156 409	158 667	Fournisseurs et comptes rattachés	67 281	61 673
Caisse	148		148	70	Autres		
TOTAL (II)	294 901		294 901	267 981	TOTAL (III)	129 791	116 867
Charges constatées d'avance (III)	29 489		29 489	41 949	Produits constatés d'avance (IV)	7 778	14 954
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	459 013	91 430	367 582	371 966	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	367 582	371 966

Dossier : CLUB OMNISPORTS DE VERNOUILLET

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

 Edition du : 01/09/2018 au 31/08/2019
 Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 862	3 291	Ventes de marchandises	4 930	3 431
Variation de stock (marchandises)	510	-647	Production vendue (biens et services)	4 056	3 098
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	437 993	408 471	Subventions d'exploitation	522 069	485 839
Impôts, taxes et versements assimilés	2 531	1 950	Autres produits	356 632	298 814
Rémunération du personnel	303 333	261 292	Produits financiers	301	393
Charges sociales	87 330	86 647			
Dotations aux amortissements	21 659	22 016			
Dotations aux provisions					
Autres charges	18 946	21 639			
Charges financières	447	619			
TOTAL (I)	877 610	805 278	TOTAL (I)	887 988	791 574
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	30 764	8 400	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	17 932	23 765
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	908 374	813 679	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	905 920	815 339
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 454)	1 661			
TOTAL GÉNÉRAL	905 920	815 339	TOTAL GÉNÉRAL	905 920	815 339

CLUB OMNISPORTS DE VERNOUILLET
I – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice concernant la saison 2018/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable particulier au secteur Associatif.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II – Notes sur le bilan

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

*** Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition : prix d'achat + frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation de l'exercice sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

*** Créances**

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*** Indemnités de départ à la retraite**

Compte tenu de l'ancienneté des salariés, le montant des indemnités à verser à leur départ à la retraite ne représente pas actuellement un montant significatif à provisionner.

1 – Immobilisations

	Valeurs brutes début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Total 1				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 369,27 €		2 369,27 €	- €
Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui	2 376,49 €		2 376,49 €	- €
Autres immobilisations corporelles		2 311,20 €		2 311,20 €
Matériels de bureau et informatique	4 438,82 €	2 815,20 €	4 438,82 €	2 815,19 €
Matériel de transport	129 481,90 €		- €	129 481,90 €
Mobilier	- €			- €
Total 2	138 666,48 €	5 126,40 €	9 184,58 €	134 608,29 €
Immobilisations financières	15,00 €			15,00 €
Total 3	15,00 €	- €	- €	15,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	138 681,48 €	5 126,40 €	9 184,58 €	134 623,29 €

Annexe bilan 18/19

CLUB OMNISPORTS DE VERNOUILLET
2 – Amortissements

	À l'ouverture	Augmentations	Diminutions	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Total 1				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	871,20 €		871,20 €	- €
Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui	3 874,58 €		3 874,58 €	- €
Matériel de bureau et informatique	4 438,85 €		4 438,85 €	- €
Autres immobilisations corporelles		2 389,44 €		2 389,44 €
Matériel de transport	67 460,67 €	21 580,32 €	- €	89 040,99 €
Mobilier				- €
Total 2	76 645,30 €	23 969,76 €	9 184,63 €	91 430,43 €
Immobilisations financières				
Total 3	- €			- €
TOTAL GÉNÉRAL	76 645,30 €	23 969,76 €	9 184,63 €	91 430,43 €

3 – Subvention d'investissement

	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Subvention d'investissement	46 069,07 €			46 069,07 €
Moins subvention inscrite au compte de résultat	- 24 314,24 €	- 7 678,18 €	- €	- 31 992,41 €
TOTAL GÉNÉRAL	21 754,83 €	- 7 678,18 €	- €	14 076,66 €

4 – Provisions

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	En fin d'exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Autres provisions pour comptes clients	- €	- €	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL	- €	- €	- €	- €

CLUB OMNISPORTS DE VERNOUILLET

• Créances / dettes et autres

1 – Créances

	Montants Bruts	Amortissements et provisions	Montants Nets	Échéances	
				Jusqu'à 1 an	À plus d'1 an
CRÉANCES					
Créances de l'actif immobilisé :					
Total 1					
Créances de l'actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	- €	- €	- €	- €	
Autres créances	56 495,51 €	- €	56 495,51 €	56 495,51 €	
Produits à recevoir	78 169,06 €		78 169,06 €	78 169,06 €	
Total 2	134 664,57 €	- €	134 664,57 €	134 664,57 €	
TOTAL GÉNÉRAL	134 664,57 €	- €	134 664,57 €	134 664,57 €	

Concernent les soldes des subventions de la Région Centre-Val de Loire, de la Mairie de Vernouillet, du mécénat, des cotisations et des remboursements de frais restant dus au 31 août 2019.

2 – Dettes

	Montants Bruts	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	À plus d'1 an
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	28 321,16 €	14 121,08 €	14 200,08 €
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	30 686,48 €	30 686,48 €	
Total 1	59 007,64 €	44 807,56 €	14 200,08 €
Dettes de l'actif circulant :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 502,14 €	3 502,14 €	
Dettes fiscales et sociales	44 686,94 €	44 686,94 €	
Autres dettes	22 594,48 €	22 594,48 €	
Total 2	70 783,56 €	70 783,56 €	
TOTAL GÉNÉRAL	129 791,20 €	129 791,20 €	14 200,08 €

3 – Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance : 29 488,60 €.

Ce montant représente les charges, des sections « compétition », engagées avant le 31 août 2019, pour participer à la saison sportive suivante. Il s'agit principalement de frais de licences, d'engagements...

Produits constatés d'avance : 7 778,00 €.

Concernent du mécénat, des publicités insérées dans le livret, sur le site internet du Club, sur des panneaux pour la saison 2019/2020.

• Variation des fonds propres

Valorisation des Fonds Propres	Montants
Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent	240 145 €
Variations de l'exercice (+ ou -)	
- Report à nouveau	
- Résultat de l'exercice	- 2 454 €
- Provisions réglementées	- 7678 €
Fonds propres à la clôture de l'exercice	230 013 €

Annexe bilan 18/19

CLUB OMNISPORTS DE VERNOUILLET

 • Valorisation des contributions volontaires

Piscine	106 044,00 €
Agora ou salle polyvalente	6 907,00 €
Appartement Jules Vallès	3 673,32 €
Heures des bénévoles des sections	98 569,61 €
Heures pour les interventions dans les centres sociaux...	3 688,37 €
	218 882,30 €

Faute d'éléments transmis par les services de la Mairie de Vernouillet, la valorisation des gymnases n'a pas été comptabilisée.

D'autres contributions n'ont pas été valorisées dans le résultat de la saison :

- Les bureaux administratifs du club (y compris l'électricité, l'eau, le chauffage, les impôts locaux).

III – Notes sur le compte de résultat
Subventions reçues et autres produits :

DÉSIGNATIONS	MONTANTS 18/19
Cotisations	105 741,80 €
Cotisations reversées au CD	21 020,50 €
Manifestations diverses des clubs (Loto, gala, tournoi, buvettes...)	15 853,35 €
Ventes diverses	15 879,46 €
Bénéfices des manifestations reversés au CD	
Prestations de services	4 056,00 €
Remboursements divers (km, formations...)	4 357,27 €
Livret du club	8 169,00 €
Site internet	450,00 €
Subvention municipale	427 000,00 €
Subventions diverses :	95 069,35 €
- CND5	9 200,00 €
- CND5 Emploi	24 000,00 €
- Conseil départemental : aides adhérents	2 525,00 €
- Conseil départemental : aides spécifiques	1 300,00 €
- Conseil départemental : aide pour tournoi de Handball	750,00 €
- Aide contrat Emploi Avenir	149,85 €
- Région Centre-Val de Loire : CAP'Asso	24 244,50 €
- Région Centre-Val de Loire : équipe N1 de Handball	25 000,00 €
- Région Centre-Val de Loire : The Raid Chanoine	1 500,00 €
- Contrat de villes	4 700,00 €
- Services civiques	1 700,00 €
Mécénats	132 311,50 €
Partenariats	14 213,00 €
Panneaux	3 250,00 €
Bâches	1 000,00 €
Roll-up	150,00 €
Tee-shirts	400,00 €
Publicités sur minibus	5 250,00 €
Produits financiers	300,54 €
Libéralités perçues	2 586,84 €
Amortissement aide de la Région pour achat minibus	7 678,18 €
Report de subventions non utilisées sur exercices antérieurs	7 667,32 €
Transferts de charges	33 516,38 €
Total Général	905 920,49 €

Annexe bilan 18/19